

## **Procès-verbal n° 45 : Groupe de travail sur la pêche de démersaux et benthiques**

15 septembre 2022

 Hémicycle du Conseil départemental de Mayotte

(8, rue de l'hôpital, 97600 Mamoudzou, Mayotte)

Durée: 2 h 40 | 10 h – 12 h 40

---

### **Introduction. Nature de la réunion**

Le quinze septembre deux mille vingt-deux, à dix heures (heure locale), le groupe de travail sur la pêche de démersaux et benthiques du Conseil Consultatif pour les Régions Ultrapériphériques s'est réuni en séance présentielle, dans l'hémicycle du Conseil Départemental de Mayotte.

### **1. Mot de bienvenue du président du groupe de travail**

M. Nicolas Blanc (Sciaena et vice-président du groupe de travail) a adressé un mot de bienvenue aux personnes présentes (voir liste des participants) et les a informées que M. Juan Verdú ne pourrait être présent et que, pour cette raison, il présiderait la réunion.

### **Informations administratives et adoption de l'ordre du jour**

Madame la secrétaire générale a indiqué que le procès-verbal de la dernière réunion, qui s'est déroulée le quinze mars, a été approuvé par écrit et par consensus le vingt-trois juin, et que l'interprétation simultanée en portugais, espagnol et français était disponible pour cette réunion. Elle a également mentionné que l'ordre du jour a été envoyé à l'ensemble du groupe de travail le trente et un août et a été approuvé par consensus le 14 septembre. Elle a indiqué que la réunion serait enregistrée aux fins de la rédaction de son procès-verbal.

### **2. Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer (IFREMER) : « La pêche d'espèces benthiques et démersales dans les régions ultrapériphériques françaises ».**

M. Lionel Pawlowski (IFREMER) a indiqué qu'il travaille sur l'évaluation des stocks des régions ultrapériphériques et a précisé qu'il ne parlerait que des régions françaises où le CCRUP est présent : Guyane, Guadeloupe, Martinique, Réunion et Mayotte. Les caractéristiques

communes de ces régions sont : la prédominance de la pêche artisanale et locale, avec de faibles captures ; des bateaux de moins de dix mètres et avec une faible capacité de stockage ; des sorties en mer (entre le départ du bateau du port jusqu'à son retour) de moins de vingt-quatre heures ; des circuits de vente directe ; peu de criées ; des infrastructures portuaires limitées ; de rares intermédiaires et pêcheurs de plus de quarante ans en moyenne. Le suivi du débarquement se fait sur le terrain ou par enquête téléphonique en appelant directement les pêcheurs. En Guadeloupe, par exemple, il n'y a pas assez de personnes pour visiter régulièrement les points de débarquement et l'enquête téléphonique permet de connaître le volume de capture par sortie en mer et la composition des captures dans le cas de débarquements sur le territoire. L'activité en mer est difficile à contrôler, étant donné que certains bateaux ne sont pas seulement engagés dans la pêche, mais aussi dans le transport de personnes et de marchandises, ce qui complique, par exemple, le calcul de la consommation de carburant strictement associée à la pêche.

Concernant l'évaluation des stocks, les données sont limitées en raison de ce qui suit : séries temporelles courtes, débarquements considérés par groupes d'espèces, enquêtes téléphoniques sans le détail des espèces capturées (seulement sur les quantités) et collecte des paramètres biologiques difficile, car les ventes sont très rapides.

M. Lionel Pawlowski a souligné l'existence d'une campagne pilote sur les paramètres biologiques (*Acobiom*) dans les régions ultrapériphériques, adaptée à leur réalité. En Guadeloupe et en Martinique, le programme *Recreafish* a été mis en œuvre. Il s'agit d'une tentative de quantifier la pêche récréative. Une analyse par région a également été réalisée, en commençant par la Guyane et avec les données de deux mille dix-huit, où l'on peut vérifier l'existence de cent cinquante-trois bateaux et trois cent soixante et onze marins. Il a également été constaté que les personnes de plus de soixante ans qui vont quitter la pêche n'auront pas de remplaçants plus jeunes ; la plupart des bateaux sont petits ; la puissance moyenne des moteurs a diminué ces dernières années ; la pêche se fait principalement sur la côte (avec des filets) et quatre-vingt-dix pour cent des espèces sont démersales. La capture de l'acoupa est très courante dans la pêche illégale, car il existe une forte demande commerciale, notamment sur le marché chinois. La Martinique et la Guadeloupe sont deux îles très différentes, bien qu'elles soient distantes d'une centaine de mètres. En Martinique, la pêche est très structurée, avec six ou sept zones de pêche, tandis qu'en Guadeloupe, la composition des captures est plus homogène autour de l'île principale. Sur les deux îles, il existe mille quatre cent cinquante-neuf bateaux et mille six cent

soixante-cinq marins (mille marins en Guadeloupe et mille six cents en Martinique).

Les principales espèces présentes en Guadeloupe sont le poissons bourses (*Cantherhines spp.*), la langouste des Caraïbes (*Panulirus argus*), le vivaneau jaune (*Lutjanus argentiventris*) et les mérours (*Epinephelus spp.*). En Martinique, les mêmes espèces que celles de la Guadeloupe prédominent. Les pêcheurs de ces îles sont confrontés à quelques problèmes environnementaux dus à un pesticide utilisé dans les plantations de bananes et aussi à l'apparition de sargasses, ce qui complique l'accès aux zones de débarquement et est dommageable pour les récifs coralliens.

Sur l'île de la Réunion, il existe deux cent trente-cinq bateaux et trois cent cinquante marins, des bateaux entre cinq et sept mètres, avec une seule personne à bord. Il y a eu une importante augmentation de la puissance des moteurs en 2011. La pêche se fait essentiellement à la ligne. La pêche démersale ne représente que quinze pour cent du total, la majorité se concentrant sur des espèces pélagiques. Il existe des lignes à main et des lignes à canne mécanisées, avec des différences de rendement en termes de captures. Les principales espèces sont d'eau profonde : Vivaneau (*Lutjanus spp.*), Carangue (*Caranx spp.*) et Castagnole (*Brama brama*).

Concernant Mayotte, il n'y a pas beaucoup d'informations sur la pêche, mais selon les informations existantes, il y a environ trois cent quatre-vingt-quatorze marins ; les bateaux ont une moyenne d'âge de vingt-cinq ans et l'équipage à bord varie entre deux et trois marins ; la pêche démersale représente soixante-dix pour cent des captures et se pratique à la ligne (comme à la Réunion) et au filet maillant. Les espèces prédominantes sont les vivaneaux, le mérour (*Epinephelus spp.*) et les poissons de récif. En Guadeloupe, comme à Mayotte, l'approvisionnement de la population locale en produits de la pêche provient principalement de la pêche locale ; en Guyane française, il y a un équilibre entre la pêche locale et les importations ; et à la Réunion et en Martinique, il y a principalement des importations de produits de la pêche. Dans ces régions, il y a parfois des tensions au sein du secteur de la pêche locale, en raison des importations.

M. Charif Abdallah (*Chambre de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Aquaculture de Mayotte - CAPAM*) a souligné que le renouvellement de la flotte sur l'île de Mayotte est demandé depuis de nombreuses années, mais sans succès. Le délai de réponse des autorités est de deux à trois ans. La flotte de Mayotte comptait autrefois trois cents bateaux, mais deux cents ont disparu. Il a également affirmé que l'État français veut profiter des eaux de Mayotte, mais interdit aux

pêcheurs locaux de pêcher. Les pêcheurs de Mayotte sont accusés de ne pas fournir de données permettant de connaître leurs besoins réels, et c'est prétendument pour cela qu'ils ne reçoivent pas de fonds, ce qui est faux. Il a également demandé que les autres États membres dénoncent la France pour ce qu'elle fait à Mayotte et a interrogé M. Pawlowski sur la source des données concernant Mayotte. Il a demandé la création d'un comité régional de la pêche pour que les questions relatives à la pêche à Mayotte ne soient plus décidées à la Réunion. Il a indiqué qu'ils bénéficient d'une grande biodiversité en termes de poissons et que toutes les captures sont enregistrées auprès de la CAPAM, mais que l'organisation manque de ressources humaines.

M. José Basílio (*Federación Nacional de Cofradía de Pescadores*) a abordé la question de la motorisation des bateaux, en particulier l'augmentation de la puissance des moteurs, en indiquant qu'il était important de garantir la sécurité de l'équipage et qu'il s'agissait d'une question familiale, les pêcheurs mettant moins de temps pour rentrer chez eux dans les régions ultraperifériques, où il n'y a normalement pas de pêche par chalutage.

M. Jorge Gonçalves (*Associação de Produtores de Espécies Demersais dos Açores*) a approuvé l'intervention de M. José Basílio et s'est interrogé sur la fiabilité des enquêtes téléphoniques. Étant donné qu'à Mayotte il n'y a pratiquement pas d'exportations de produits de la pêche, il a demandé quelles sont les espèces les plus intéressantes en termes de valeur pour l'exportation dans d'autres régions et a demandé également s'il existe une taxe sur la vente du poisson. Il a également demandé quels étaient les problèmes rencontrés avec les pesticides sur les espèces et comment ce problème pouvait être surmonté. Concernant la pêche en eaux profondes, il s'est interrogé sur la profondeur et a indiqué que la pêche à Mayotte (comme à la Réunion) se fait à la ligne, l'engin de pêche ayant le moins d'impact sur les écosystèmes.

M. Lionel Pawlowski a indiqué que les enquêtes téléphoniques sont le seul moyen d'accéder au plus grand nombre de pêcheurs possible, car elles ne sont pas obligatoires et sont gratuites. Ils savent qui peut leur fournir les informations les plus fiables et éliminent de leurs contacts ceux qui ne les communiquent pas. Bien qu'ils n'aiment pas cette méthode d'évaluation, elle est importante pour les données statistiques. En Guadeloupe, les enquêtes ont montré que les poissons de mer représentent plus de 15 % du volume de pêche. La façon d'obtenir des informations est différente d'une île à l'autre, mais ils sont capables de juger si les réponses sont sincères ou s'il y a des incohérences et ils obtiennent ainsi une quantité considérable d'informations sur les exportations. En ce qui concerne les exportations en Guyane, bien qu'ils

aient une activité de pêche à la crevette très développée et qu'ils aient de nombreuses exportations, il n'a pas encore été possible d'obtenir des données sur cette pêche. La Guadeloupe tente d'exporter du poisson vers l'Europe, mais il s'agit toujours d'un projet en développement. La Réunion exporte principalement vers l'Europe, surtout du thon. La question de la puissance des bateaux est liée à la difficulté de quantifier l'effort de pêche, il est donc également nécessaire de connaître le type d'engin de pêche, le nombre de personnes et d'hameçons sur les bateaux, et en plus de cela, d'effectuer une évaluation des stocks. La pêche en eaux profondes à Mayotte est moins importante qu'en Europe. Concernant les pesticides, M. Lionel Pawlowski a indiqué que les études en Guadeloupe et en Martinique ont été interdites par les autorités et qu'ils n'ont pas assez de données pour quantifier le problème. Ils n'ont pas d'études sur la composition chimique dans les tissus des poissons, car ce n'est pas la compétence de l'institut qu'il représente. En vertu du principe de précaution, les régions où ce produit existait ont été fermées à la pêche, pour éviter que les pesticides présents dans le poisson ne se transmettent dans la chaîne alimentaire humaine.

M. David Pávon (*Federación Regional de Cofradía de Pescadores de Canarias*) a souligné que la réalité de Mayotte est très inquiétante et qu'il est plus facile d'ignorer la question, car elle est très difficile. Pour obtenir de l'aide, ils doivent fournir des données et se conformer à toutes les normes européennes, alors qu'ils n'ont pas les moyens de le faire. Il a souligné que Mayotte a besoin de l'aide des États membres et de la Commission européenne. Il a demandé comment la situation pouvait être améliorée et de quelles données ils avaient besoin. Il a également insisté sur le fait que, dans leur recommandation, l'accent a été mis sur la qualité des produits, la sécurité et la question familiale.

M. Lionel Pawlowski a souligné qu'il existe un problème général dans les territoires français d'outre-mer et que, depuis longtemps, les moyens d'établir des diagnostics sont insuffisants, en particulier à Mayotte, où les programmes de collecte de données ont commencé plus tard. Dans les cas les plus favorables, ils disposent de dix à quinze ans de données, alors qu'il faudrait vingt ans de données pour disposer d'un modèle d'évaluation fiable. Ils aimeraient mettre en œuvre un programme de collecte de données solide afin de pouvoir fournir de meilleures informations à la Commission européenne, mais cela exige le renouvellement de la flotte et la création d'un groupe de travail dédié à l'outre-mer pour mettre à jour les diagnostics dans les différentes régions. Dans le cas de Mayotte, il est nécessaire de surveiller le secteur ou de mettre en place un système permettant d'établir des diagnostics sur la pêche dans la région.

M. João Delgado (*Mútua dos Pescadores*) a indiqué que dans la présentation, il est dit qu'environ soixante-quinze tonnes de poisson sont importées à Mayotte et que mille tonnes proviennent de la pêche locale, et il calcule que neuf cent vingt-cinq tonnes doivent être absorbées par la population locale. Sur le terrain, les informations indiquent que la consommation locale moyenne de poisson avoisine 5 kilos par personne, ce qui semble indiquer un certain manque de cohérence dans les informations, y compris concernant le lieu d'origine des importations. Pour améliorer la collecte de données, il a suggéré la triangulation du modèle d'analyse de recherche, afin d'évaluer la culture, les besoins et l'indice de consommation de poisson des communautés, et de ne pas se baser uniquement sur des statistiques. Concernant les pesticides, dans d'autres régions d'outre-mer françaises, il a été estimé qu'il s'agissait d'une donnée importante liée à l'opinion publique et pas seulement à la surpêche, qui est en fait une pression de l'activité humaine sur le littoral de chaque région. L'aide au renouvellement de la motorisation (puissance) et des bateaux eux-mêmes favorisera une plus grande sécurité et du temps disponible pour la vie familiale du pêcheur. Mais, selon certains pêcheurs, le renouvellement des bateaux pour obtenir de plus grands bateaux n'apportera que des obstacles, tels que le blocage de l'accès aux ressources, le manque d'infrastructures à terre pour amarrer le bateau en toute sécurité et le manque de rampes pour échouer le bateau en cas de nécessité. Il a estimé que le renouvellement de la flotte n'est pas un acte isolé.

M. Lionel Pawlowski a indiqué qu'il y a des programmes en cours sur les sciences sociales aux Antilles. Concernant les pesticides, on connaît le conflit avec l'État français, qui a minimisé leur impact, mais on sait que le cancer de la prostate est plus élevé en Guadeloupe. L'impact est peu connu, surtout en mer, même avec l'interdiction de la pêche dans ces endroits, mais le manque de données ne permet pas de comprendre la tendance des espèces marines, bien que la population ait été correctement informée sur le sujet.

M. Nicolas Blanc a exprimé son accord avec la présentation de M. João Delgado sur l'importance des données socio-économiques et a indiqué que cette étude pouvait entrer dans les recommandations, en plus des données scientifiques et du besoin de plus de poissons locaux.

Madame la secrétaire générale a déclaré, en réponse à M. João Delgado, que le CC RUP s'est toujours préoccupé des questions socio-économiques des pêcheurs et a fait valoir que ces réunions devraient avoir lieu dans les différents territoires, afin de mieux comprendre la réalité de chacun. Dans tous les courriers écrits, même pour justifier les budgets, ils demandent à la

Commission européenne de se rendre dans les territoires. Pour cette réunion, la Commission européenne a proposé qu'une personne du département mauricien soit présente, mais le CC RUP a demandé que quelqu'un de Bruxelles participe, afin de comprendre la réalité des régions, puisque tous les règlements sont rédigés à Bruxelles. En mai, la DG REGIO a lancé un rapport intitulé « *Les gens d'abord, pour assurer la durabilité et la croissance inclusive dans les régions ultrapériphériques* ». Elle a indiqué que Mme Elisa Ferreira a montré de l'intérêt pour les RUP, mais malheureusement ni elle ni personne de la DG REGIO ne peuvent être présents, car ils ont également été invités. Au sein du groupe de travail sur les espèces pélagiques, une recommandation sur la socio-économie de la pêche de pélagiques est en cours.

M. Charles Delmas (Association Réunionnaise Interprofessionnelle de la Pêche et de l'Aquaculture - ARIPA) a indiqué qu'il s'agissait de sa première participation aux réunions du groupe de travail et qu'il allait devoir partir dans vingt minutes pour prendre son avion. Concernant la présentation de l'IFREMER, il a souligné l'importance de la pêche avec des dispositifs de concentration de poissons (DCP) pour apporter un revenu supplémentaire aux pêcheurs. Il a indiqué qu'il était important que la Commission européenne établisse une directive pour le financement des DCP dans le nouveau FEAMPA. Il a indiqué que l'IFREMER serait en mesure de fournir les données, mais que cela prendrait quelques années et que le renouvellement de la flotte était quelque chose d'essentiel et qu'il n'était pas viable d'attendre si longtemps pour le mettre en œuvre.

Mme Anaïs Mourtada (Comité National de Pêches Maritimes et Élevages Marins – CNPEMEM) a indiqué qu'en juin deux mille dix-huit, après des visites dans les régions d'outre-mer, un rapport sur le renouvellement des flottes dans les RUP a été rédigé et publié. Celui-ci indique que les DCP sont indispensables pour les bateaux de moins de douze mètres, à l'exception des pêcheurs de crevettes en Guyane. En décembre deux mille dix-neuf, tous les territoires avaient envoyé des projets de notification pour les régimes d'aide concernant l'administration française, qui ont été transmis à la Commission européenne, et ils savaient que les informations sur les stocks dans les RUP seraient un problème. La situation est donc bloquée depuis deux mille dix-huit. Pour les RUP françaises, le renouvellement de la flotte est une véritable nécessité. Un projet est en cours d'élaboration pour évaluer les stocks avec des données limitées dans les RUP françaises et ils espèrent que cela apportera une valeur ajoutée dans l'approche de ce problème. Il s'est également enquis de la possibilité de créer un groupe ad hoc

pour aborder cette question.

M. Nicolas Blanc a souligné que l'étude n'est pas exclusive au thème des espèces benthiques et démersales, mais qu'il serait utile que ce groupe de travail puisse faire sa recommandation, sur la base de l'étude réalisée, et la soumettre à l'appréciation du Comité exécutif.

Madame la secrétaire générale a rappelé que des groupes ad hoc sont prévus dans les statuts et qu'un groupe sur le seul thème de la flotte pourrait être créé s'ils le jugent nécessaire. Ce sujet pourrait être également inclus dans ce groupe.

M. David Pávon a commenté que la Commission européenne a ouvert la possibilité de renouveler la flotte uniquement dans les RUP, mais que les flottes devraient être à l'équilibre pour obtenir les aides européennes, faute de quoi ces aides ne pourraient pas être demandées. Il a souligné la nécessité de savoir si la flotte artisanale est à l'équilibre, afin de faire une recommandation aux États membres. Enfin, il s'est dit d'accord avec la création d'un groupe ad hoc sur le renouvellement de la flotte.

M. Gualberto Rita (*Federação das Pescas dos Açores*) a déclaré qu'il devrait y avoir une recommandation du groupe des pélagiques sur les accords de pêche ou une recommandation unique des deux groupes. Il a souligné l'idée qu'ils aimeraient contribuer à ce que certaines régions comme Mayotte, la Guyane et la Réunion puissent commencer à travailler et avoir des conditions comme aux Açores et à Madère, grâce à une recommandation forte et cohérente faite par le Conseil consultatif.

M. Jorge Gonçalves a souligné qu'il ne doutait pas que la France et Bruxelles aient connaissance de ce qui se passe dans les RUP, car les permis ne sont pas délivrés aux bateaux locaux sans qu'il y ait des informations. Il a déclaré que le renouvellement des flottes au titre du cadre communautaire d'aides prendra fin en 2027 et que l'on ne sait pas s'il y aura un nouveau cadre et quelles en seront les limites. Il a conclu que ce sera un défi pour ceux qui souhaitent renouveler leur flotte et qu'un mécanisme devrait être créé pour aider ceux qui le souhaitent.

M. Pedro Melo (*Associação de Comerciantes de Pescado dos Açores*) a déclaré que lorsqu'il a examiné le tableau contenant des informations sur la balance commerciale (importations et exportations), il a remarqué une très grande inégalité. Il n'a pas vu de données sur ce qui est pêché et vendu dans la région. L'État membre doit envoyer des équipes à Mayotte afin que les données puissent être collectées plus rapidement, en urgence.



M. Rubem Farias (*Associação de Pescas de Rabo de Peixe*) a demandé comment, compte tenu de la difficulté actuelle d'accès aux données, il a été possible de calculer huit permis pour les chalutiers, si les accords eux-mêmes prévoyaient la fourniture de données ; et s'ils ne le prévoyaient pas, quelle en était la raison.

Mme Anaïs Mourtada a déclaré qu'elle ne peut pas répondre à la question posée, car elle ne dispose pas des données, suggérant de séparer la question en deux parties. Dans la première, il s'agit d'écrire un courrier à l'État membre pour l'alerter sur les urgences dans cette région et, dans la seconde, de créer un groupe transversal au CC RUP à réunir via *Zoom* et s'adresser à la Commission européenne, en alertant sur la nécessité de renouvellement de la flotte.

M. Lionel Pawlowski a déclaré qu'il ne savait pas pourquoi les permis étaient attribués s'il n'y avait pas assez de données pour effectuer une évaluation. La collecte des données se fait de manière très différente selon les endroits. La majorité du poisson est consommé par la population locale, le pêcheur arrive au port avec du poisson frais et il est vendu en une demi-heure à peine. Ces îles ont une grande densité démographique et le poisson pêché localement ne suffit pas à nourrir toute la population.

Madame la secrétaire générale a indiqué qu'elle avait fait des recherches sur les accords de pêche des RUP, mais qu'elle n'avait trouvé que celui de Mayotte, où les pêcheurs ne sont autorisés à pêcher que des espèces pélagiques. Le CC RUP a l'intention de présenter une recommandation sur les accords de pêche. En ce qui concerne le courrier mentionné par Mme Anaïs Mourtada, il a été décidé en assemblée générale que chaque personne enverra au secrétariat un paragraphe avec son expérience et ils rédigeront ainsi un courrier signé par le Comité exécutif, adressé à la Commission européenne et à l'État membre. Elle a également mentionné que la création du groupe de réflexion serait probablement acceptée et que les réunions seraient faites via *Zoom* pour traiter du renouvellement de la flotte. Une demande a également été faite pour envoyer les accords de pêche des autres RUP, s'ils sont en possession d'un quelconque membre.

M. João Delgado a exprimé son accord avec le courrier à envoyer à la Commission européenne et à l'État membre ; à son avis, il faudrait inclure un point sur un principe de solidarité et un autre sur une intervention prioritaire au niveau du renouvellement de la flotte. Face à une réalité aussi complexe, on voit les limites de l'action d'un Conseil consultatif comme le nôtre. Il a souligné le fait qu'ils ne peuvent être politiquement corrects face à la misère humaine.

M. Charif Abdallah a demandé à Mme Anaïs Mourtada une réunion urgente avec le Comité national sur les RUP, afin que les autorités ne trouvent pas d'excuses pour ne pas être présentes, qui se tiendrait à Paris avec les cinq RUP françaises, de façon à changer le cours de l'histoire en ce qui concerne le renouvellement de la flotte. Il a remercié tout le monde pour leur aide afin de mettre fin à cette misère.

M. Pedro Melo a suggéré que lors des premières visites dans les futurs territoires, ils soient accompagnés d'une équipe de reportage afin de rendre le témoignage plus crédible.

M. João Delgado a souligné qu'au cours de la présente visite, un registre photographique a été réalisé ainsi qu'un enregistrement de certains témoignages qui ont été mentionnés au cours de la réunion.

### **3. Possibilités de pêche d'espèces d'eau profonde pour 2023 et 2024**

M. Nicolas Blanc a indiqué que, aucun représentant de la Commission européenne n'étant présent à la réunion, un communiqué a été envoyé et sera distribué par madame la secrétaire générale aux membres, pour examen et commentaires ultérieurs.

### **4. Proposition visant à développer les conditions pour améliorer les connaissances scientifiques et l'évaluation des espèces démersales et d'eau profonde**

M. Nicolas Blanc a indiqué que, le président du groupe de travail ne pouvant être présent, il a envoyé un document de quatre pages pour lecture. Toutefois, faute de temps, il sera envoyé aux membres, traduits dans les trois langues, pour examen.

M. Jorge Gonçalves a indiqué être solidaire avec Mayotte et toutes les autres régions. Il a évoqué les possibilités de pêche pour 2023 et 2024 aux Açores, pour la dorade rose (*Pagellus bogaraveo*) et le *Beryx* spp (alfonsino besugo et alfonsino palometón). Il a déclaré que les négociations sur les prochains TAC se déroulaient sans informations scientifiques (données sur l'abondance de la biomasse) et que, pour cette raison, il ne sait pas pourquoi le quota de dorade rose et de béryx a été réduit de 20 %. Il a indiqué que si les *Beryx* spp changent de catégorie, la reconstitution du stock se détériorera. Il a mentionné que si les pêcheurs ont de moins en moins de quotas, ils ne peuvent pas prouver que la biomasse est saine et pendant un cycle de cinq ans, l'évaluation sera toujours négative. En d'autres termes, il y aura toujours une réduction des possibilités de pêche de la ressource jusqu'à ce qu'il y ait des données scientifiques. Il a fait

savoir que les informations étaient récentes et qu'elles figuraient dans le rapport du CIEM ; il a exprimé son inquiétude quant au fait que l'Alfonsino besugo ferait l'objet d'une réduction importante et pour une durée significative, dans la mesure où elle a été l'espèce la plus valorisée aux Açores au cours des deux ou trois dernières années et qu'elle a un impact très important sur la pêche de l'archipel. Pour tenter d'inverser la situation, il a suggéré une évaluation par des biologistes embarqués sur les bateaux de pêche professionnels, afin de pouvoir présenter des informations scientifiques cohérentes. Il a ajouté que tous les poissons capturés doivent être vendus dans les criées et a demandé l'aide du représentant du CIEM pour tenter d'inverser la situation. Il a déclaré qu'ils disposent actuellement de 600 tonnes de quotas de dorade rose et qu'avec une réduction de 20 pour cent, il leur restera environ 400 tonnes. Dans le quota de *Beryx*, ils ont cent vingt tonnes ; avec une réduction de vingt pour cent, il leur restera quatre-vingt-dix-huit tonnes.

M. Rui Catarino (*Conseil international pour l'exploration de la mer – CIEM*) a indiqué que le CIEM compte six catégories d'évaluation des stocks et que ces catégories dépendent de la qualité des données scientifiques. Il a donné l'exemple de la catégorie 1, où il y a des évaluations analytiques, beaucoup de données scientifiques (biomasse, captures, etc.) et de bonne qualité. Il a informé que le stock de dorade rose était en catégorie trois. Il a indiqué que pour déterminer le nombre de captures, ils ont utilisé un indice calculé via la campagne ARQDAÇO. Il a expliqué que, considérant la valeur de l'indice, ils ont fait une moyenne sur la base des trois dernières années, pour les deux années précédentes. La règle générale est que la valeur de la moyenne ne peut augmenter de plus de vingt pour cent ni diminuer de plus de vingt pour cent. Il a informé que pour cette année, ils avaient appliqué une réduction de 20 %, sur la base du principe de précaution. Il a indiqué que les *Berxy spp.* étaient en catégorie 5, car la campagne pour ces espèces n'est pas considérée comme une campagne fiable pour évaluer la biomasse. Tous les trois ans, s'il n'y avait pas d'information supplémentaire ou de soutien pour justifier l'état du stock, le principe de précaution serait appliqué, c'est-à-dire qu'une réduction de 20 % serait effectuée tous les trois ans. Ces règles ont été créées et mises en œuvre en 2012 et la seule façon de mettre fin à ce cycle de trois ans est la collecte de données. Il a indiqué que la suggestion de M. Jorge est un exemple de campagne qui pourrait être envisagée, en collaboration avec les scientifiques, pour collecter des données de manière ciblée et calculer ainsi un indice d'abondance. Il a précisé que même avec une campagne, il faudrait au moins cinq ans pour

pouvoir calculer la tendance de la biomasse. Il a insisté sur le fait que seule la collecte de données permettrait de résoudre ce problème et, par conséquent, de changer la catégorie de stock, même s'il s'agit de la catégorie 3. Il a donné l'exemple du quota scientifique utilisé pour pouvoir engager des bateaux du secteur et avoir des volontaires pour participer aux campagnes.

M. Jorge Gonçalves a demandé si, au cours des cinq prochaines années, le quota serait toujours réduit tant qu'aucune donnée ne sera mise à la disposition du CIEM.

M. Rui Catarino a souligné que la collecte de données était essentielle et a mentionné l'existence d'un groupe de travail (WKLIFEX) centré sur le développement de nouvelles méthodes pour évaluer les stocks avec peu de données (stocks des catégories 3 à 6). Il a précisé que ce groupe essayait d'adapter les méthodes d'évaluation afin d'éviter la spirale négative et d'utiliser d'autres indicateurs, par exemple l'effort de pêche, pour évaluer l'état du stock.

M. Jorge Gonçalves a mentionné que ces dernières années, il y a eu une gestion efficace et intelligente de la ressource, mais ils continuent d'être dans la « spirale négative » susmentionnée.

M. Rui Catarino a considéré que les informations de M. Jorge Gonçalves pourraient être utiles de deux manières : les envoyer au groupe de travail du CIEM qui analyse les stocks, pour qu'elles soient utilisées comme informations supplémentaires dans les avis ou prises en compte dans une analyse temporelle, par exemple ; ou pour demander une dérogation au moyen d'une recommandation, basée sur un plan de gestion local, approuvé par les pêcheurs.

M. Gualberto Rita a répété que ces informations seraient utiles et a demandé s'il était possible de maintenir le quota, ce à quoi M. Rui Catarino a répondu que dans les négociations, il existe toujours la possibilité d'envisager des évolutions.

## **5. Autres questions**

M. Nicolas Blanc a demandé s'il y avait d'autres questions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été close.

## **Conclusions/Recommandations**

Les points de l'ordre du jour ont tous été traités. ND